



# **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

## **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN SITE DE REVALORISATION DE COQUILLES DE COQUILLES SAINT JACQUES**

### **CSBT ENVIRONNEMENT**

**Zone industrielle de Longchamps – 14400 Saint Martin des Entrées**

**Demandeur :** CSBT Environnement – 2 rue de la Chapelle – 14540 SOLIERS

#### **Emplacement des installations :**

Zone industrielle de Longchamps – 14400 Saint Martin des Entrées

Par arrêté du 1er septembre 2023, une participation du public par voie électronique d'une durée de 30 jours consécutifs est prescrite du mardi 10 octobre 2023 (9 h) au mercredi 8 novembre inclus (19 h) portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant la demande d'exploitation d'un site de revalorisation de coquilles de Coquilles Saint Jacques de la société CSBT Environnement située Zone industrielle de Longchamps sur le territoire de la commune de Saint-Martin-des-Entrées.

#### **Communes concernées par le rayon d'affichage de 5 km :**

Arganchy	Creully sur Seulles	Le Manoir	Sommervieu
Audrieu	Ducy-Sainte-Marguerite	Monceaux-en-Bessin	Vaux-sur-Seulles
Bayeux	Ellon	Moulins en Bessin	Vienne-en-Bessin
Carcagny	Esquay-sur-Seulles	Nonant	
Chouain	Guéron	Saint-Loup-Hors	
Condé-sur-Seulles	Juaye-Mondaye	Saint-Vigor-le-Grand	

**Le dossier de participation du public par voie électronique** comprenant les pièces de procédure relatives à cette consultation dont la demande d'autorisation environnementale, est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet des services de l'État dans la Calvados : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr) :  
(Installations classées pour la protection environnement > Installations classées industrielles > Consultations du public > Participation par voie électronique > 2023 > CSBT Environnement)

- sur demande, en préfecture (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

**Les observations et propositions du public** pourront être déposées par voie électronique pendant la durée de la consultation à la préfecture du Calvados :

[pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr](mailto:pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr)

**Les demandes de renseignement** peuvent être adressées à l'unité bi-départementale Calvados- Manche de la DREAL de Normandie :  
[ubdcm.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubdcm.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

A l'issue de cette consultation, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale  
**Florence BESSY**